

COMPTE RENDU CGT du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 28 novembre 2023

I – Approbation des Procès-Verbaux (PV) des CSAL (pour avis)

PV des CSAL du 12/04/2023 : La CGT n'ayant pas participé à cette réunion, comme la majorité des Organisations Syndicales (boycott), elle ne participe pas au vote.

PV du CSAL du 20/04/2023 : L'ensemble des Organisations Syndicales (OS) votent pour.

PV du CSAL du 19/06/2023 : L'ensemble des OS votent pour.

II – Adoption des Ponts Naturels 2024 (pour avis)

La direction locale propose d'adopter un seul « Pont Naturel » sur les 3 possibles, celui du vendredi 16 août 2024.

La CGT demande d'élargir cette proposition aux deux autres « Ponts naturels » possibles, à savoir le vendredi 10 mai 2024 et le vendredi 27/12/2024 (ce dernier du fait du jeudi 26/12 férié en Alsace-Moselle).

Sur le refus du pont naturel du 10 mai 2024 : suite à un retour d'expérience de la précédente campagne IR, la direction rappelle que le fait de fermer les services entraîne un souci en termes de service public, notamment pour les appels téléphoniques pendant la campagne d'impôt sur le revenu en mai. Plusieurs OS indiquent que les agents ne comprendraient pas ce refus du pont naturel de mai au motif du service public alors que la restructuration NRP a saccagé ce dernier avec la fermeture de 50 % des sites sur le département. Les agents, beaucoup sollicités cette année et certains en souffrance au travail (notamment ceux des SIP) auraient apprécié cette coupure durant la campagne et surtout sa portée symbolique.

La direction va mettre en place un service minimum téléphonique le 10 mai, assuré par les Centres de Contact et SIP. La CGT demande des précisions : ce service minimum se fera-t-il sur la base du volontariat et comment ? La direction se veut rassurante et indique que la présence des agents ne concernera qu'une minorité des agents de la DRFiP67 et uniquement pour assurer la continuité du service téléphonique.

La CGT demande également à la Direction de s'engager sur la notion de service minimum, ce dernier étant limité au seul téléphone pour les agents des SIP. Le maximum des agents pourront poser un jour de congé le 10 mai 2024, mais elle ne précise pas le nombre des agents concernés par le service minimum dans les services.

Sur le pont naturel du 27 décembre 2024 : la CGT rappelle que la DDFiP de Moselle a accordé deux ponts naturels aux agents (10 août et 27 décembre 2024) et qu'il serait équitable que les agents de la DRFiP67 obtiennent également le pont du mois de décembre. Après discussion, la direction contactera la centrale pour avoir des précisions (ce pont pourra être éventuellement appliqué par la suite).

L'ensemble des OS votent contre ce pont naturel unique (26 août 2024). Pour la CGT, le refus d'accorder des « ponts naturels » supplémentaires en 2024 n'est pas acceptable et méconnaît totalement le travail fourni par les agents du département.

III – Évolution des horaires d'accueil du SIP de Strasbourg (pour avis)

La direction propose de terminer, à compter du 2 janvier 2024, la plage horaire matinale de l'accueil du public du lundi au jeudi au Centre des Finances Publiques (CFP) du 35 avenue des Vosges à Strasbourg à 12h00 (au lieu de 12h15 actuellement). Le motif avancé pour cette modification est le flux d'accueil trop important en fin de matinée qui entraîne effectivement une mobilisation des agents d'accueil jusque vers 12h45 / 13h00 pour absorber ce flux. Ce qui reporte et limite de facto la pause méridienne de ces agents alors qu'ils reprennent leur mission d'accueil (rendez-vous, cellule téléphonique...) à 13h30.

La CGT regrette que la direction se rende compte si tardivement que la centralisation de deux principaux SIP du département sur un site unique (restructuration de services issu du NRP) ait entraîné un accroissement important du public accueilli et un engorgement en période d'afflux. La conséquence de ce rapprochement en matière de flux d'accueil physique a pourtant été soulevée à maintes reprises en son temps par les OS. À la demande de la CGT, la direction reconnaît que le projet de l'ouverture du CFP au public le vendredi à compter de la prochaine campagne est bien en projet. La CGT demande un effectif plus important pour assurer l'accueil. La direction va réfléchir à la question du sous-calibrage de l'équipe d'accueil du site (problème primordial pour la CGT).

La CGT s'abstient lors du vote considérant que la fermeture à 12h00 sans réflexion globale sur le problème de la charge de travail des agents et du calibrage de l'équipe d'accueil ne réglera pas le problème du flux d'accueil en fin de matinée. Les autres OS votent pour.

IV – Bilan de la campagne IR 2023 et présentation de la campagne des avis d'imposition 2020 (pour information)

A – Bilan de la campagne IR 2023

Le retraitement des déclarations de revenus est en forte hausse (+ de 157 %), principalement à cause du dispositif de vérification des déclarations donnant lieu à crédits d'impôt important et parfois incohérent afin de lutter contre la fraude fiscale par un blocage de la sortie des avis IR. La direction considère que les conditions d'accueil durant la campagne étaient normales, sans tenir compte du fiasco GMBI qui a fortement ébranlé les services par la masse des demandes de renseignement sur la mise à jour des locaux en leur possession et le fonctionnement de cette nouvelle application.

B – Présentation de la campagne des avis d'imposition 2020

Les rôles supplémentaires des avis de Taxe d'Habitation Secondaire (THS) sont en hausse de 30 % et certains vont entraîner des dégrèvements puisqu'inexactes. La direction, après une présentation idyllique sur le sujet, reconnaît que les anomalies sur les avis sont en forte hausse, principalement du fait de la mise à jour des occupants par les propriétaires via GMBI en souffrance (défaut de mise à jour des adresses des occupants sur leur déclaration de revenus et mise à jour des locaux via GMBI non effectué). La direction confirme ainsi qu'il y aura bien une intervention des agents sur le traitement des dégrèvements des THS notamment pour des erreurs de taxation des mineurs affectés à tort dans les locaux. Pour ces avis, les usagers n'auront aucune démarche à entreprendre, des dégrèvements d'office étant prononcés par les services.

Les OS regrettent néanmoins la communication floue de notre ministère en matière de dégrèvement d'office des THS émises à tort, la plupart devant être traitées par voie contentieuse et donc sur réclamation des usagers.

V – Nouvelle répartition géographique des Conseillers Aux Décideurs Locaux (CDL) (pour information)

Les postes concernés sont deux postes de catégorie A ainsi qu'un poste d'IDIV de classe normale.

S'agissant de la traduction au niveau du TAGERFIP, les emplois concernés seront conservés par la centrale, les pistes évoquées étant par exemple la création du poste d'un 3^e inspecteur à Erstein. Un élargissement du périmètre des CDL est prévu pour compenser la perte des 3 CDL, cette compensation étant effectuée soit sur des postes vacants ou dans l'attente d'une demande de mutation. La moyenne de « portefeuille » de communes par CDL à la DRFiP67 en 2024 sera d'environ 34 communes (proche de la moyenne nationale de 35 communes).

VI – Actualisation du Plan de Continuité d'activité (PCA) (pour information)

Le PCA sera désormais actualisé chaque année. Les chefs de services ont été consultés sur le sujet entre février et avril 2023 et ces travaux ont ensuite été transmis au niveau national après validation par la direction locale (les grilles de bilan d'impact sur activités par service sont simplifiées et figureront en annexe du PCA). La mise à jour du PCA simplifié se terminera pour le 1^{er} décembre 2023 et sera présenté aux représentants du personnel lors du prochain CSAL (en 2024).

VII – Point sur l'usage du Compte Personnel de Formation (CPF) dans le Bas-Rhin sur la période 2019-2022 (pour information)

Chaque agent bénéficie de 25 h par an de CPF avec un maximum de 150 heures. La direction rappelle que les agents disposent de 30 heures du CPF pour la préparation personnelle aux concours et peuvent l'utiliser pour des formations DGFIP lorsque l'agent ne dispose pas d'un Compte Épargne Temps (CET).

Il y a eu 2 refus des demandes d'utilisation du CPF en 2023 : une demande de formation pour une activité accessoire et une demande de formation ne concernant pas l'une des 6 priorités définies pour l'utilisation du CET.

VIII – Point sur le Télétravail – Bilan 2022 (pour information)

Peu de cas de refus exprimés pour le télétravail (2) et pas de recours. Environ 90 % des agents du département sont équipés pour ce mode d'activité. Le télétravail préconisé par le médecin de prévention dans le cadre d'un aménagement de poste concerne 55 agents pour l'année 2022. Les OS rappellent que les refus de télétravail sont parfois oraux et ne figurent pas dans l'application SIRHIUS. Depuis le milieu d'année 2022, les agents nomades (vérificateurs, huissiers...) peuvent, avec l'accord de leur chef de service, pratiquer le télétravail pour leur activité exercée à domicile.

La CGT s'étonne qu'il n'y ait que 2 encadrants ayant suivi la formation « manager les télétravailleurs » sur la période de juin à décembre 2022. La direction reconnaît qu'il pourrait y avoir un problème de remontée d'informations sur cette donnée. Combien d'encadrants ont déjà suivi cette formation en 2023 ? Il y en a plus. La direction sera attentive à ce que ces formations soient effectuées par les encadrants et admet que le télétravail, à l'instar du travail en présentiel, nécessite un pilotage. Elle précise enfin que le consensus actuel au sein des services est d'un jour de télétravail par semaine.

IX – Actions de communication réalisées en matière d’attractivité (pour information)

Il s’agit des actions de promotion des différents métiers et missions de la DGFIP menées par la DRFiP67 à l’extérieur de l’administration : présentation dans des lycées professionnels auprès des étudiants de comptabilité gestion, à Pôle Emploi, au forum des métiers de la faculté de droit... 4 conventions ont été signées avec des établissements d’enseignement supérieur (IPAG ; IEP ; Faculté des sciences économiques et de gestion ; Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion). Pour la CGT l’augmentation des rémunérations et l’amélioration des conditions de travail, un peu oubliées dans cette présentation, seraient des actions très efficaces d’attractivité de la DGFIP / DRFiP67. Malheureusement ...

X – Information sur la campagne de recrutement des apprentis et des agents contractuels pour 2023 (pour information)

A – les apprentis : Il y a eu 93 candidatures étudiées par un jury de sélection DRFiP67 composé d’un(e) responsable d’unité (ou adjoint-e) et de la responsable de la formation professionnelle. Le potentiel de recrutement d’apprentis en 2023 est de 16 : 15 candidatures ont été retenues pour l’année 2023. Les frais de formations ont été pris en charge par la DGFIP.

B – les contractuels : 20 contractuels ont été retenus en 2023 en local (9 C et 11 B) sur 259 candidatures. La direction veut encore pourvoir 3 postes de B contractuels d’ici la fin d’année 2023. Un contractuel a déjà démissionné.

En réponse à une question CGT, la direction répond que lorsqu’un poste est pourvu par un contractuel, il ne peut plus être pourvu par un agent titulaire lors d’une demande de mutation sur ce poste en local. La question se pose cependant en cas de renouvellement du contrat : la direction est en attente de précision de la Centrale sur ce point.

XI – Réponses aux principales questions diverses

Accueil du public au CFP 35 Vosges : un protocole entre le SIP de Strasbourg et celui de l’Eurométropole a été signé récemment afin de définir clairement les missions d’accueil du public. Une réunion de service sera programmée dans les 2 SIP.

Formation sur la lutte contre les violences faites aux femmes : la direction est favorable à ce que les agents, notamment les encadrants, suivent celle-ci dans le parcours de formation individuel.

Sécurisation à l’accueil du public : les agents pourront, de façon dérogatoire et en cas de risque, n’utiliser que leur prénom à l’accueil du public. Toute demande de cette mesure d’anonymisation est à discuter avec sa hiérarchie.

SIE de Strasbourg : pas de tickets restaurant pour les agents sur la période de fermeture de la cantine CARSAT du 13 au 20 décembre 2023. La discussion sur la rationalisation des locaux du site Verdiane (SIE de Strasbourg) est en cours.

SIP de Wissembourg : pas encore de décision prise sur l’éventuel déménagement au RDC du bâtiment. Le chiffrage du coût est en cours (les locaux sont un peu plus petits mais l’accueil du public sera plus facile). Pas de décision prise pour anticiper le départ de 30 % des agents de ce service d’ici la prochaine campagne IR, la direction réfléchit à ce sujet.

Gilets pare-balles pour la BCR : la prise de mesure de la taille des gilets est prévue en décembre, adaptés à la morphologie des agents.

PCRP et Contrôle Fiscal : pas de suppression d’emplois prévue en 2024.

Vos représentants CGT en CSAL

Sylvie LANGENBACHER, Jonathan STEINER et Gilles STREICHER

**N’hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l’intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
(0049) 176 7666 49 43 ou 06 19 57 58 53
www.dgfip.cgt.fr/67/ – cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr